

**Arrêté n° 47-2022-02-18-00001  
portant modification d'erreur matérielle contenue dans  
l'arrêté inter-préfectoral N° 47-2022-01-13-00005  
portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Dropt**

Le préfet de Lot-et-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

La préfète de la région Nouvelle-  
Aquitaine,  
Préfète de la Gironde,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du  
Mérite

Le préfet de la Dordogne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral N° 47-2022-01-13-00005 du 13 janvier 2022 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Dropt ;

**Considérant** que trois erreurs matérielles se sont glissées dans la rédaction de deux visas et dans l'article 1<sup>er</sup> de cet arrêté ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfectures de Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne ;

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>. Modifications à effectuer**

L'arrêté inter-préfectoral N° 47-2022-01-13-00005 du 13 janvier 2022 est modifié comme suit :

- Le visa "Vu l'avis délibéré n°DL/CB 20-06 du **23 juin 2020** du comité de bassin" est remplacé par "Vu l'avis délibéré n°DL/CB 20-06 du **24 juin 2020** du comité de bassin";
- Le visa "Vu la délibération de la CLE du **23 septembre 2021** adoptant le projet de SAGE" est remplacé par "Vu la délibération de la CLE du **22 septembre 2021** adoptant le projet de SAGE";
- Dans l'article 1<sup>er</sup> les mots "23 septembre 2021" sont remplacés par les mots "22 septembre 2021".

**Article 2. Dispositions inchangées**

Les autres dispositions de l'arrêté N° 47-2022-01-13-00005 du 13 janvier 2022 restent inchangées.

**Article 3. Exécution**

Les secrétaires généraux des préfectures, les directeurs départementaux des territoires de Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne, les maires des communes incluses dans le périmètre et le président de la commission locale de l'eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne.

Agen, le *18 février 2022*

  
Jean-Noël CHAVANNE

**Délais et voies de recours**

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent soit par courrier, soit par l'application informatique télécourrier accessible sur le site <http://www.telerecours.fr>, conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative.

**Arrêté interpréfectoral n° 47-2022-02-18-00001**

**portant modification d'erreur matérielle contenue dans  
l'arrêté inter-préfectoral N° 47-2022-01-13-00005  
portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Dropt**

Bordeaux, le - 3 MARS 2022

**La Préfète,**

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Christophe NOEL DU PAYRAT

**Arrêté Interpréfectoral n° 47-2022-02-18-00001**

**portant modification d'erreur matérielle contenue dans  
l'arrêté Inter-préfectoral N° 47-2022-01-13-00005  
portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Dropt**

Périgueux, le

04 AVR. 2022

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE